

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 0032684

25983

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05695

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AA YOUSCH Naima

Date de naissance : 11/04/1960

Adresse : 115 Résidence "LA CASE" Rue El Fourate

4ème étage Apt 405 / Nairif Casablanca MAROC

Tél. : +218 69676638 Total des frais engagés : 1064,10 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed AGOUB
Professeur de Psychiatrie
TPA - Clinique Villa des Lilas
Tel: 0522 77 61 363 67 99 3

Date de consultation : 5/3/2020

Nom et prénom du malade : AA Yousch Naima Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Depress

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 23/04/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/3/2020	Consultation	3	200	Dr Mohamed AGOUB Professeur de Psychiatrie TPA - Clinique Villa des Lilas Tél. 0522 77 66 62 - 0662 67 90

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NADIA BENNIS Bld. Bir Al-Mazraa El Ali Abdessamad Anfa 80 - BIR AL MIZRAA EL ALI ABDASSAMAD Tél: 022-944530 BEASABLA LEBANON	05/03/2020 13.04.2020	41.80 71,80 DHS 700.00

PHARMACIE usables
ESCELE CASA SARL AU Surgeon
ANALYSES - RADIOPHARIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Tél: 0522.25.31.42	13.04.20	750,50	750,50

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Clinique
Villa des Lilas

PHARMACIE
UNIVERSELLE CASA SARL AU
398, Bd Brahim Roudani
Casablanca
Tél: 0522.25.31.42

PHARMACIE HYPER
Nadia BENNIS
Angle Bd. Bir Anzarana et Bd. Abderrazak
CASABLANCA
Tél: 022.94.47.31

Casablanca, le

5/3/2020

LOT	191206	12
EXP	05/2021	
PPV	71,80	71,80

HA YOUCHE Naïma

6/9/2020
13/07/2020

~~Sciplex 10~~

71,80

2

~~Sero Guelm~~

1451,80

~~12/15~~

~~1-1 Epilepsie~~

256,90

~~Anx Col~~

41,80

4.

~~Av lo corona~~

789,50

PHARMACIE
UNIVERSELLE CASA SARL AU

Brahim Roudani
Casablanca
0522.25.31.42

SYNTHEMEDIC
22 rue soukher bni al acouam roches
nouar casablanca
SEROQUEL

O
Opsons
25ml
Boite de 60
268/16 DMP/21NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

~~Dr. Mohamed
professeur de
clinique
TEL: 0522.25.31.42~~

(03 échantillons
ESCIPLER fe 28
sans douleur per
nez Profester)

R2

LOT 191571
EXP 10/2021
PPV 36.70DH

LOT 191574
EXP 10/2021
PPV 36.70DH

LOT 190898
EXP 05/2021
PPV 36.70DH

LOT 191574
EXP 10/2021
PPV 36.70DH

LOT 190898
EXP 05/2021
PPV 36.70DH

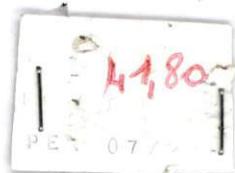
LOT 181781
EXP 11/2020
PPV 36.70DH



CLINIQUE VILLA DES LILAS-SARL • 88-90 Bd de l'Oasis, Quartier Oasis - Casablanca 20410

Capital : 11.000.000 Dh • ICE : 001740813000078 • RC : 358865 • IF : 40238961 • TP : 34754285 • CNSS : 8596283

Tél. : +212 522 77 66 65 à 69 • Fax. : +212 522 25 52 00 • E-mail : contact@villadeslilas.ma • web : www.villadeslilas.ma





MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Le

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné:	Dr. Mohamed AGOUB Professeur de Psychiatrie TPA - Clinique Villa des Lilas Tél: 0522 77 66 63 - 0663 67 99 36
Certifie que Mlle, Mme, M :	A YAOUB Naima
Présente	Toufle Jepriif Reimel
Nécessitant un traitement d'une durée de:	3 mois réversible
Dont ci-joint l'ordonnance:	
(A défaut noter le traitement prescrit):	

(✓) : Valable 3 mois

Contact: 05-22-22-78-14 Fax 05-22-22-78-18

